



Viol sur mineur que risque la personne qui en al charge

Par **LEIGNEUX**, le **14/06/2008** à **19:01**

ETANT FAMILLE D'accueil la jeune fille de 15 ANS QUE JE GARDE SE DIT AVOIR ETE VIOLE ALORS QU ELLE SE PROMENAI AVEC DE S AMIS L FOYER QUI EN AL CHARGE AVEC MOI ON FAI L DEMARCHES NECESSAIRE STR CE QUE L PERE DE CETTE DERNIERE PEUT PORTER PLAINTTE CONTRE MOI POUR NE PAS AVOIR SURVEILLER CETTE DERNIERE EST CE QUE JE RISQUE DE PERDRE M AGREMENT